OFFT, le 17 novembre 2010

Financement du Case management « Formation professionnelle » : phase de consolidation 2012 à 2015

Clé de répartition des contributions aux cantons et conditions de financement

1. Phase de mise en place 2008 à 2011

La Confédération finance l'introduction du case management « Formation professionnelle » (CM FP) dans les cantons pendant la période 2008 à 2011 avec un montant total de 20 millions de francs (financement de départ). Le CM FP est aujourd'hui introduit dans tous les cantons qui participent à sa mise en œuvre ; six cantons l'ont mis en place dans le cadre d'un projet pilote. Selon les expériences acquises dans la pratique, l'introduction et l'institutionnalisation du CM est un processus de longue haleine.

2. Phase de consolidation 2012 à 2015

Il est important pour la Confédération que le CM FP soient inscrit durablement dans les programmes des cantons. L'OFFT envisage de continuer à soutenir ce processus dans le cadre d'une **phase de consolidation entre 2012 et 2015**. Le but de cette mesure est de donner aux cantons le temps nécessaire pour intégrer le CM FP dans les structures cantonales et d'assurer ainsi que les projets soient poursuivis une fois que la Confédération ne participera plus au financement.

3. Conditions de financement

La Confédération va investir la somme totale de 15,5 millions de francs pour la phase de consolidation 2012 à 2015. Les contributions annuelles versées aux cantons s'étendent de manière dégressive sur une période de quatre ans : 37 % de la somme totale est versée la première année, 29 % la deuxième année, 21 % la troisième année et 13 % la quatrième année. Les contributions doivent être complètement épuisées entre 2012 et 2015 et sont liées au respect des conditions et des jalons qui suivent :

- *Clôture du financement de départ* : Environ un tiers des cantons ont débuté leur phase de mise en œuvre plus tard. Il est à prévoir qu'ils ne réussiront pas à franchir les jalons requis pour se voir verser les contributions partielles restantes avant la fin de la première période de contribution (2008 à 2011). Le calendrier relatif au financement de départ a été prolongé jusqu'à fin 2012 pour ces cantons.

- *Stratégie globale* : Le CM s'inscrit dans la stratégie globale des cantons en ce qui concerne l'intégration dans la formation professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés. Les cantons devront expliquer dans un rapport comment le CM FP est intégré dans la stratégie globale.
- *Contribution cantonale* : Un budget portant sur la période 2012 à 2015 devra prouver que le canton verse lui-même une contribution financière qui, pour la première tranche, correspond au moins à la somme versée par la Confédération et qui augmente, au minimum, de manière proportionnelle au désengagement de la Confédération sur le plan financier.
- *Evaluation du projet* : Un rapport d'évaluation présenté par les cantons doit démontrer de quelle manière les objectifs et le groupe cible ont été atteints (optimisation de l'efficacité, développement de l'auto-responsabilité, diplômes professionnels obtenus, etc.) ainsi que les avantages du CM FP pour le groupe cible et les effets de sa diffusion.

4. Clé de répartition des contributions pour la phase de consolidation 2012 à 2015

Clé de répartition des contributions affiner

Par rapport au modèle de calcul appliqué pour la période 2008 à 2011, qui se fondait sur la moyenne entre le nombre de contrats d'apprentissage, le nombre de jeunes chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale, la clé de répartition des contributions pour la période de consolidation 2012 à 2015 s'appuie, elle, sur un modèle statistique économétrique à deux niveaux. Ce modèle se réfère à des indicateurs qui reflètent le mieux possible le groupe cible et qui influent sur la structure et l'organisation du CM FP avec une incidence sur les coûts. La taille potentielle du groupe cible et sa composition socio-structurelle se sont révélées être des facteurs avec incidence sur les coûts. Les données servant à la détermination des différents indicateurs se fondent sur différentes statistiques.

Tableau 1: indicateurs et données de base (phase de consolidation 2012 à 2015)

Indicateurs	Sources des données	
	Statistiques	Source
Indicateur: Taille des groupes cibles		
Nombre total de contrats AFP	Statistique de la formation professionnelle initiale, 2008	OFS
Nombre de formations élémentaires		
Nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans par canton	Population résidente par canton et par classe d'âge, 2008	OFS-ESPOP
Nombre de jeunes âgés de 13 à 15 ans par canton		
Indicateur: structure sociale des jeunes		
Taux de chômage des jeunes de 15 à 19 ans	Statistique suisse du marché du travail, 2008	seco
Taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans		
Taux de jeunes de 18 à 25 ans qui bénéficient de l'aide sociale	Statistique de l'aide sociale, 2008	OFS
Index d'individualité	Données sur le recensement, 2000	OFS
Part d'étrangers	Population résidente selon la nationalité, 2008	OFS-ESPOP

L'incidence sur les coûts des deux indicateurs et l'influence de ces derniers sur la clé de répartition ont été examinés à l'aide d'un modèle de régression linéaire. On constate que le montant de la

subvention fédérale par canton est déterminé à 78 % par la taille des groupes cibles. L'influence de la composition socio-structurelle des jeunes représente 22 %.

Effets du nouveau clé de répartition des contributions

Une légère correction de la clé de répartition pour la phase de consolidation par rapport au financement de départ doit être opérée au fur et à mesure du canton jusque à deux pour cent (+/-), en raison notamment de la prise en compte d'un plus grand nombre d'indicateurs plus différenciés qui sont en rapport direct avec le groupe cible du CM FP.

En raison de la faible incidence sur les coûts des deux facteurs d'influence, les cantons démographiquement faibles sont désavantagés avec la procédure choisie. Le taux qui a été appliqué pour le financement de départ peut être retenu pour les cantons concernés (AR, AI, OW, NW, UR).

Tableau 2 : plafond des dépenses cantonal pour la phase de consolidation 2012 à 2015

Canton	Total	2012	2013	2014	2015
Zurich	2'437'896	893'895	698'864	520'085	325'053
Berne	2'042'511	748'921	585'520	435'736	272'335
Lucerne	885'097	324'536	253'728	188'821	118'013
Uri	49'132	18'015	14'084	10'481	6'551
Schwyz	175'498	64'349	50'310	37'440	23'400
Obwald	48'516	17'789	13'908	10'350	6'469
Nidwald	50'828	18'637	14'571	10'843	6'777
Zoug	182'575	66'944	52'338	38'494	24'343
Fribourg	513'877	188'421	147'311	109'627	68'517
Soleure	594'067	217'824	170'299	126'734	79'209
Bâle-Ville	653'124	239'479	187'229	139'333	87'083
Bâle-Campagne	552'908	202'733	158'500	117'954	73'721
Schaffhouse	178'938	65'610	51'295	38'173	23'858
Appenzell Rh. ext	68'817	25'233	19'728	14'681	9'176
Appenzell Rh. int.	19'792	7'257	5'674	4'222	2'639
Saint-Gall	1'231'341	451'492	352'984	262'686	164'179
Grisons	280'182	102'733	80'319	59'772	37'358
Argovie	1'278'562	468'806	366'521	272'760	170'475
Thurgovie	540'030	198'011	154'809	115'206	72'004
Tessin	588'580	215'813	168'726	125'564	78'477
Vaud	1'373'027	503'443	393'601	292'912	183'070
Valais	583'075	213'794	167'148	124'389	77'743
Neuchâtel	376'964	138'220	108'063	80'419	50'262
Genève	770'588	282'549	220'902	164'392	102'745
Jura	45'294	16'608	12'984	9'663	6'039
Total	***15'521'219***	***5'691'114***	***4'449'416***	***3'311'193***	***2'069'496***